

**MAIRIE
DE
VILLEGLY**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VILLEGLY**

SEANCE DU 24 FEVRIER 2025

Nombres de conseillers

En exercice : 15

Présents : 12

Votants : 11

ADOPTE A L'UNANIMITE

VOTE POUR : 11

VOTE CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Domaine :

**COMPTE
FINANCIER
UNIQUE**

Sous-domaine :

FINANCES

OBJET :

**Approbation
Compte
Financier Unique**

EXERCICE 2024

N° 9/2025

L'an deux mille vingt-cinq, et le 24 Février à 19 Heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Alain MARTY, Maire.

Date de la convocation : 17 Février 2025

Présents : Alain MARTY, Raymond BENOIT, Janine POUSSE, Michel GREFFIER, Jean MAURY, Christine SANCHEZ, Emmanuel COULONVAL, Véronique BROUSSE, François DUVERT, Véronique MARCAILLOU, Stéphane AZEMA, Vanessa SALANDINI.

Absents Excusés : Joëlle LEVEJAC, Christophe FOURES, Emilie BELUCHE.

Mme Véronique MARCAILLOU a été nommée secrétaire de séance.

Le I de l'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ».

Le budget général de l'exercice 2024 pour lequel le Compte Financier Unique vous est soumis par Monsieur le Maire s'est exécuté du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024. De ce document comptable se dégagent les résultats suivants :

Ces résultats seront repris au Budget de l'exercice 2025.

PRESENTATION GENERALE DU COMPTE FINANCIER UNIQUE				
BUDGET PRINCIPAL				
Libellés		Investissement	Fonctionnement	Total cumulé
Recettes	Prévision budgétaire totale	1 524 831.00	1 205 950.81	2 730 781.81
	Recettes réalisées (1)	834 672.79	1 312 898.65	2 147 571.44
	Restes à réaliser	199 800.00	0.00	199 800.00
Dépenses	Autorisation budgétaire totale	1 413 655.54	1 743 000.00	3 156 655.54
	Dépenses réalisées (1)	1 058 825.86	1 061 108.53	2 119 934.39
	Restes à réaliser	123 200.00	0.00	123 200.00
Différences entre les titres et les mandats : Solde des réalisations de l'exercice (+/-)		- 224 153.07	251 790.12	27 637,05
Résultats antérieurs reportés : (+/-)		- 111 175.46	537 049.19	425 873.73
Solde (investissement) ou résultat de clôture (fonctionnement) : Excédent /Déficit		- 335 328.53	788 839.31	453 510.78
Différence entre les restes à réaliser : (+/-)		76 600.00	0.00	76 600.00
Résultat cumulé : Excédent/Déficit		- 258 728.53	788 839.31	530 110.78

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

Après s'être fait présenter le Budget et les Décisions Modificatives de l'exercice considéré,

DELIBERE sur le Compte Financier Unique de l'exercice 2024 et :

1° Donne acte de la présentation faite du Compte Financier Unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus ;

2° Constate pour la comptabilité principale les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour copie conforme
Le Maire,

Alain MARTY



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

011-211104260-20250224-20250224DEL9-BF

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 26/02/2025
Publication : 26/02/2025